

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 21/2012

Nos réf. : PK/JD/MCR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 13/02/2012	L'an deux mil douze le vingt-trois février à dix neuf heures,
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 23/02/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. <i>Excusé :</i> PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel.
<b>OBJET :</b>  <i>Echange terrains - Section AL n° 113 « L’Emaillerie Appartenant à GIORDANO Rocco - Section AD n° 597 « Au-dessus de Rordot » (issue AD n° 2) Appartenant à Commune de BAVANS</i>	Madame Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’échanger sans soulte les parcelles cadastrées ci-dessous :

- Section AL n° 113, lieu-dit « L’Emaillerie », contenance 2a90, appartenant à Monsieur GIORDANO Rocco, 8 Rue des Cités 25260 COLOMBIER FONTAINE,

et

- Section AD n° 597, lieu-dit « Au-dessus de Rordot », contenance 7a56 (issue de la parcelle AD n°2), appartenant à la Commune de BAVANS 25550.

- Précise en outre que :
  - les frais occasionnés par cet échange sont à la charge de la Ville,
  - les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012,
  - Désigne Maître AMBLARD Pierre – Notaire – 22 Rue de la Souaberie à MONTBELIARD (25200) pour dresser l’acte.
  - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet échange.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 23/02/2012  
Publiée le 23/02/2012  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire  
*[Signature]*

